



Systeme d'Informations Partagees

Compte rendu de la réunion du comité de pilotage
du projet Système d'Informations Partagées
pour la gestion forestière régionale (SInPa)

- jeudi 25 novembre 2004 -

Présents :

Jean-Claude Bergonzini ; Guy Landmann

Marie-Claire Guéro ; Jean Wolsack ; Wilfried Heintz

Eric Bolard

Alain Polge

Louis Jover

Marie-Hélène Grangeon

Roland Vande-Maele

Thomas Kochert

Hervé Morandi

Nicole Jensen ; Françoise Lavarde

GIP Ecofor

IFN

PNR des Bauges

CRPF Bretagne

Draf Bretagne

Draf Rhône-Alpes

Draf Lorraine

ONF DG

Maapar / DGA - SDSI

Maapar / DGFAR

Excusé:

Yvon Nassiet

Maapar / CSI

I - Présentation du projet GeoMap (H. Morandi)

Le concept GeoMap diffère de celui des systèmes d'informations géographiques (SIG): ceux-ci permettent en effet de gérer des objets géographiques et leurs attributs, de faire de l'analyse géographique (thématique ou spatiale). En revanche, on peut difficilement leur demander de gérer l'évolution du ou des systèmes d'informations rattachés. D'autre part, les SIG dans les services déconcentrés se limitent souvent à la production de cartes. La maintenance des couches cartographiques - souvent plurithématiques - devient alors secondaire.

Le principe du projet GeoMap est de construire un référentiel cohérent pour l'Information Géographique (IG), afin de la sortir de son « isolement » vis à vis des autres thématiques.

3 niveaux de travail ont été identifiés :

- référentiel
- applications de gestion
- décisionnel

A ces 3 niveaux répondent 3 outils distincts :

- GeoBase, qui définit la structure de stockage de l'IG. Celle-ci est harmonisée entre les 3 échelles de travail : départementale, régionale, nationale ;
- Georépertoire, qui prend la forme d'une interface Intranet décrivant et documentant la GeoBase ;
- GeoLib, qui rassemble différents outils logiciels permettant l'administration de la GeoBase ainsi que le développement d'applications métier.

Idéalement, il y aura une mise en cohérence transversale avec des partenaires extra-Maapar (autres ministères, collectivités).

Historiquement, la 1ère version a été déployée en juin 2004 aux trois niveaux de travail. Une deuxième version sera fournie début 2005.

Une commission de validation des couches se réunit une fois par mois (environ 200 couches en cours de validation)

Remarques :

A. Polge souhaiterait que les différents partenaires de la « sphère Maapar » (ex. Etablissements publics) soient rapidement intégrés au projet. Il souhaiterait également savoir si des suites seront données au CopilSIG, auquel les Etablissements Publics étaient conviés, ce à quoi H. Morandi répond par l'affirmative : un tour de Franc est organisé (GeoTours). A. Polge rappelle que le problème fondamental auquel se heurte tout programme de partage est le contexte juridique. H. Morandi précise que GeoMap se focalise uniquement sur le contenant, et non pas sur le contenu, qui pose effectivement problème lorsqu'on traite de données privées.

II - Présentation du projet SInPa (J-CL Bergonzini ; W. Heintz ; M-Cl Guéro)

Rappel du contexte par J-Cl Bergonzini : constat de grande hétérogénéité au sein des SIG forestiers. Manque de mise en cohérence, manque de référentiels et langages communs. Identification de l'échelle de travail régionale, choix de trois régions pilotes après analyse approfondie de l'existant par Eric André.

Détail de la phase technique par W. Heintz :

L'objectif était de favoriser le partage de l'information forestière (pas uniquement de type géographique, mais toutes les données « métier ») en fournissant des méthodologies et des outils pour une mise en partage cohérente et opérationnelle.

Pour répondre à ces objectifs, trois principes fondamentaux :

- une diffusion large du projet, un porté à connaissance auprès de tous les acteurs de la filière
- une aide pour l'inventaire, l'organisation et la description des données partageables, autours de thématiques fédératrices ;
- une mise en partage effective, rapide et simple à mettre en oeuvre, selon des règles juridiques précises et via des logiciels libres.

Le but était de fournir une plateforme opérationnelle à la fin de l'année 2004.

Pour chaque principe clé, un outil a été fourni :

- la diffusion du projet s'est faite au travers d'un portail Internet désormais bien référencé ;
- le tri et l'inventaire des données ont été facilités par la mise en place d'un serveur de metadonnées accessible sur le site Internet ;
- La mise en partage se fait sur une plateforme Internet associant le serveur de metadonnées et un serveur

cartographique, accessibles via un accès sécurisé sur un simple navigateur Internet. La condition préalable est la signature par les partenaires d'une convention d'échange mutuel de données.

Le pré-bilan du projet est positif, dans le sens où l'objectif a été atteint dans au moins une région pilote (Lorraine). Le prototype développé est opérationnel, reproductible et diffusable. Le principal point de blocage dans les autres régions réside dans les conditions juridiques de mise en partage.

III - Bilan des représentants des régions pilotes - Tour de table.

- Bretagne

L. Jover rappelle que la région Bretagne est à la phase de « remplissage de métadonnées ». Le gros problème étant que les données retenues pour la mise en partage contiennent des informations privées officiellement non diffusables. En l'absence d'un positionnement clair de la direction du ministère, les agents régionaux ne veulent s'engager plus avant dans ce programme. Ils restent en attente des évolutions sur le sujet, notamment au travers du projet GeoMap.

A. Polge rappelle l'intérêt majeur d'un comité de pilotage qui permet de débattre de sujets essentiels tels que la mise en partage. Il rappelle aux organismes producteurs de données qu'un geste commercial à destination des établissements publics serait le bienvenu. Il précise que le Conseil d'Administration du CRPF a autorisé la mise en partage des données qu'ils produisent, marquant une avancée majeure dans l'évolution des principes de partage. Selon lui, un accompagnement politique du projet par le Maapar est indispensable, afin de consolider ces avancées. Pourquoi ne pas commencer par partager des données sensibles sous forme agrégée, ou en proposant des verrouillages ? Il souligne un certain paradoxe avec d'un côté, le projet SInPa qui officialise la mise en partage, et de l'autre, un blocage de l'Administration.

- Lorraine

R. Vande-Maele rappelle qu'en Lorraine, la dynamique de partage était lancée avant le projet SInPa, suite à la tempête de 1999. La première motivation des acteurs pour un partage des données provient de la baisse considérable et généralisée des moyens financiers.

Leur démarche dans la logique du projet SInPa a été de :

- 1) restreindre le cercle des partenaires aux services publics (Draf, Diren, DDAF, CRPF, ONF, Engref)
- 2) se cantonner à l'échange de données « sans problème », sur une thématique « schéma de desserte », pour tester la faisabilité du système avant de s'engager dans une mise en partage d'horizon plus large.

- Rhône-Alpes

M-H Grangeon rappelle que le projet a été bien accueilli mais que le frein reste l'absence de visibilité à long terme sur l'hébergement de l'outil, qui conditionne sa survie en région (il existe une possibilité à travers le projet de partage régional organisé par la préfecture). La thématique retenue en Rhône-Alpes est l'application de l'article L11 du code forestier. Elle note une certaine réticence au renseignement des métadonnées par les organismes déjà détenteurs de ce type d'information dans des formats et selon des normes différentes (ex. Diren qui utilise Report). Les partenaires font également une distinction entre les informations visualisables sur le serveur et celles qui sont véritablement téléchargeables.

E. Bolard, représentant du PNR des Bauges, souligne que le projet SInPa s'inscrit totalement dans la dynamique de la nouvelle charte forestière. Les outils et les méthodes apportés sont en parfaite cohérence avec leurs principes de mise en partage.

Dans la discussion qui suit les remarques des régions pilotes, H. Morandi précise qu'il existe des formats d'échange entre Géorépertoire et Dublin Core, via un pont avec la Norme CEN utilisée par Report. En revanche, les règles de nommage sont plus strictes dans GeoMap. De plus, les données qu'il contient ont de multiples usages possibles, alors que les données contenues dans SInPa.MetaCarto sont destinées à un usage uniquement forestier. Toutefois, la complémentarité entre les démarches GeoMap et SInPa a été clairement identifiée. H. Morandi aborde également le projet SI2P du Maapar, qui pourrait apporter des solutions aux problèmes juridiques soulevés jusqu'à présent.

Concernant l'hébergement de l'outil, et en réponse aux questions émises en Rhône Alpes, il est précisé que l'IFN a décidé d'héberger la plate-forme du projet en octobre dernier, au moins pour la durée du projet. La direction de l'établissement est restée ouverte à l'idée d'assurer éventuellement ce service à l'issue du projet, mais les modalités contractuelles et opérationnelles restent à construire avec les partenaires de l'IFN.

Selon A. Polge, les problèmes techniques seront toujours résolus, il faut en revanche beaucoup insister sur les aspects politiques. L. Jover poursuit en demandant une réponse « officielle » de la DGFAR concernant la mise en partage de données Sylva.

F. Lavarde répond que la DGFAR est consciente de l'importance de lever l'ambiguïté sur ce sujet, mais qu'une réponse ne

peut être donnée sans un certain temps de réflexion.

J-CI Bergonzini conclue en souhaitant que le projet perdure. Il faut envisager une deuxième phase de déploiement (autres thématiques, autres régions, autres partenaires) avec le soutien financier de la DGFAR. Une validation de l'outil par le CSI permettrait d'envisager une poursuite officielle.